



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

Le Président

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 005/CENI-RDC/2019

Nous avons appris avec stupéfaction, ce vendredi 22 février 2019, par le biais d'un communiqué du Département d'Etat américain, les sanctions interdisant l'entrée dans l'espace américain aux autorités de la Commission électorale nationale indépendante.

La CENI voudrait rappeler à l'opinion tant nationale qu'internationale qu'elle poursuit avec abnégation, détermination et professionnalisme sa mission constitutionnelle de conduire le processus électoral en République Démocratique du Congo.

Cependant, elle rejette les allégations de corruption et/ou des violations de Droits de l'Homme, d'abus ou d'atteinte à la démocratie dans l'exercice de sa mission telles que formulées dans le communiqué précité.

A l'issue des élections générales du 30 décembre 2018 ayant permis le transfert pacifique et démocratique mais aussi historique du pouvoir entre le président de la République sortant et le président élu, la CENI souligne que les préparatifs à la tenue des élections législatives nationale et provinciale dans les circonscriptions électorales de Yumbi dans le Maï-Ndombe, Beni ville, Beni territoire et Butembo ville prévues pour le 31 mars 2019 se poursuivent tels que planifiés.

A cet effet, son Président Corneille NANGAA YOBELUO conduit personnellement une mission d'évaluation technico-opérationnelle à Béni et Butembo depuis ce vendredi 22 février 2019.

Enfin, la CENI tient à informer l'opinion nationale et internationale que l'élaboration du rapport général de tout le processus électoral de 2013 à 2019 est en cours. Il sera rendu public et mis à la portée de tous, après sa présentation à l'Assemblée Nationale, conformément à l'article 28 de la loi organique de la CENI.

Fait à Kinshasa le **23 FEB 2019**

Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA
Rapporteur